

Les salaires de la fonction publique ne seront pas rattrapés par le Smic en janvier

Bastien Scordia

C'est une première depuis plusieurs années. Malgré la future hausse légale du Smic, prévue le 1^{er} janvier prochain, les salaires les plus bas de la fonction publique ne devraient pas être rattrapés par ce salaire minimum. Aucun agent public ne devrait ainsi être payé sous le niveau du Smic début 2024 et aucun nouveau relèvement du minimum de traitement ne devrait donc intervenir.

Selon le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, l'indice de rémunération le plus bas de la fonction publique devrait en effet rester 1,5 % au-dessus du salaire minimum début 2024. C'est, explique le gouvernement, le fruit des mesures salariales annoncées avant l'été par le ministre Stanislas Guerini, à commencer par la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice intervenue au mois de juillet.

Cette absence de rattrapage des *minima* de la fonction publique est également la conséquence de l'attribution de points d'indice supplémentaires, ajoute l'exécutif. Comme annoncé par Stanislas Guerini avant l'été, le 1^{er} janvier 2024 sera en effet marqué par l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires pour tous les agents publics, représentant une hausse de salaire de quelque 25 euros par mois. Cette attribution de points supplémentaires fait suite à une première mesure "ciblée" intervenue en juillet dernier, où les plus bas salaires de la fonction publique s'étaient déjà vu ajouter jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires.

Refonte en vue des grilles salariales

Malgré ces mesures, la question des grilles salariales de la fonction publique n'en reste pas moins problématique. Celles-ci ont en effet été profondément impactées par les dernières hausses du Smic et les relèvements successifs du minimum de traitement, qui ont accentué le tassement de ces grilles. Un tassement qui a amené de plus en plus d'agents à se retrouver payés au niveau du Smic, qui a réduit le différentiel salarial lié à l'ancienneté et qui, à terme, nuit à l'attractivité du secteur public.

Certes, comme le souligne le gouvernement, les dernières mesures salariales ont permis d'enrayer cette dynamique. Le sujet des grilles salariales et des parcours et progressions de carrière doit néanmoins encore être traité dans sa globalité. L'exécutif a promis de s'y pencher avec une refonte prévue dans le cadre de la nouvelle grande réforme de la fonction publique préparée par Stanislas Guerini. Reste que le dialogue social est encore à la peine dans la fonction publique. Les négociations sont en effet au point mort, les syndicats réclamant notamment de nouvelles mesures salariales globales pour les agents publics.